

TKO 2000

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 07-10-2017

Date de révision: 07-10-2017

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TKO 2000
Code du produit : 835

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Additif à l'essence

1.3. Fournisseur

Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée
75 Advance Boulevard
L6T 4N1 Brampton - CANADA
T 905-793-4311

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226
Toxicité aiguë, catégorie 4 (Inhalation (Vapeurs))	H332
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H332 - Nocif par inhalation
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P331 - NE PAS faire vomir

TKO 2000

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

91,23 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapeurs))

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Solvant Stoddard	(n° CAS) 8052-41-3	80-100
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-47-8	5-10
Poly [oxy (1,2-propanediyle)], α (3-aminopropyl) - omega-hydroxy-, éthers alkyliques en C12-15	(n° CAS) Non disponible.	5-10
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	(n° CAS) 64742-94-5	3-7
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-53-6	1-5
Distillats moyens hydrotraités (pétrole)	(n° CAS) 64742-46-7	1-5

Composants dangereux du solvant Stoddard.:

1,2,4-Triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6	4,87
Nonane	(n° CAS) 111-84-2	4,07
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3	1,21
Ethylbenzène	(n° CAS) 100-41-4	0,41

Les concentrations exactes des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret commercial.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

TKO 2000

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri des sources d'ignition.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Solvant Stoddard (8052-41-3)

USA - ACGIH

ACGIH TWA (ppm)

100 ppm

TKO 2000

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nonane (111-84-2)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
Naphtalène (91-20-3)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
Ethylbenzène (100-41-4)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair
Couleur	: Ambré clair
Odeur	: Forte, Solvant
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 158 - 195 °C
Point d'éclair	: 39 °C TCC
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,798 - 0,804
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2 cSt
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

TKO 2000

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:vapeur: Nocif par inhalation.

ATE CA (vapeurs)	19,9959151602 mg/l/4h
Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)	91,23 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapeurs))

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,2 mg/l/4h

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)

DL50 orale rat	3280 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 inhalation rat	18 g/m ³ (Exposure time: 4 h)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg
CL50 inhalation rat	> 590 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)

Nonane (111-84-2)

CL50 inhalation rat	3200 ppm/4h
---------------------	-------------

Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	2180 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)

Distillats moyens hydrotraités (pétrole) (64742-46-7)

DL50 orale rat	7400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	4,6 mg/l/4h

Naphtalène (91-20-3)

DL50 orale rat	1110 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1120 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 340 mg/m ³ (Exposure time: 1 h)

Ethylbenzène (100-41-4)

DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

TKO 2000

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

TKO 2000	
Viscosité, cinématique (valeur calculée)	2 mm ² /s
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
CL50 poisson 1	45 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	2.2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 poisson 1	7.19 - 8.28 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	6.14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 poisson 1	19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CL50 poissons 2	2.34 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	0.95 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)	
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Distillats moyens hydrotraités (pétrole) (64742-46-7)	
CL50 poisson 1	35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	> 10000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])

Naphtalène (91-20-3)	
CL50 poisson 1	5.74 - 6.44 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	1.6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 Daphnie 1	2.16 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 Daphnie 2	1.96 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Flow through])

Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 poisson 1	11.0 - 18.0 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CL50 poissons 2	4.2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
CE50 Daphnie 1	1.8 - 2.4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

TKO 2000	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TKO 2000	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
BCF poissons 1	61 - 159

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,63

TKO 2000

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
BCF poissons 1	61 - 159
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,9 - 6,1

Naphtalène (91-20-3)	
BCF poissons 1	30 - 430
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6

Ethylbenzène (100-41-4)	
BCF poissons 1	15
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

12.4. Mobilité dans le sol

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,9 - 6,1

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,63

Naphtalène (91-20-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6

Ethylbenzène (100-41-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

TMD

Non réglementé pour le transport. Exonéré en vertu de l'article 1.33 de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07-10-2017

Date de révision : 07-10-2017

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.